

# PLUi-HD

## Règlement Plan de zonage – vues urbaines

### Pièce 5.2.3



Planche : No1

Plan local d'urbanisme intercommunal relatif au Programme local de l'habitat et Plan de Développement Urbain

#### Délimitation de zone

- U 12/3 - Zone urbaine des bourgs
- Ua - Zone urbaine périphérique au cœur d'agglomération
- Ub - Zone urbaine centrale au cœur d'agglomération
- Uc 12/3 - Zone urbaine périphérique au cœur d'agglomération
- Uc1 12/3 - Zone urbaine de grande ensemble
- Uc2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
- U - Zone urbaine générale
- UE / UEa / UEb / UEc / UEd / UEe / UEf - Zones d'activités économiques
- UAU 12/3 - Zone de projet urbain
- ZAU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
- 1A1b - Zone de haute urbanisation d'activités économiques
- 1A1b, 12/3 - Zone de projet urbain au cœur d'agglomération
- A - Zone agricole
- A1 - Zone agricole accueillant d'autres constructions
- A1 - Zone agricole d'équipements
- A2 - Zone agricole d'équipements
- A3 - Zone d'activités pour agricoles
- N - Zone naturelle
- N1 - Zone naturelle de bois
- N2 - Zone naturelle aménageable
- N3 - Zone naturelle d'équipements

#### Qualité architecturale, urbaine et paysagère

- Elément du patrimoine bâti à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Actes énumérables à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Maire à protéger (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement végétalisé à protéger (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Itinéraire départemental de promenade vert de randonnée
- Cote de vue (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Épave totale classé (L. 113-2 / 421-4 du Code de l'Urbanisme)
- Haut à planer (L. 113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide (L. 123-23 du Code de l'Urbanisme)

#### Mixité fonctionnelle

- Commerce à protéger (L. 151-14 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L. 151-11-27)

- Première typocentre : disposition particulière pour le stationnement
- Emploiement réservé (L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L. 151-4 / 7 du Code de l'Urbanisme)

#### Requis et nuisances

- Région naturelle (Cartes, classement de terrain)
- Avant de coudre de bois
- Région industrielle
- Sous-sol inertié
- Acquisition du bâti
- Surface bâtie
- Limite parcelaire
- Empreinte de conduite
- Limite communale
- Limite d'intercommunalité

